

Spray de marquage spécial pour applications durables. Particulièrement résistant. Convient p. ex. pour parkings, les marquages industriels ainsi que pour les usages privés. Avec valve de tête inclinable. Accessoires en option : chariot de marquage.

N° comm.: 895142, 895159, 895166, 895173, 895142-KD, 895159-KD, 895166-KD, 895173-KD

Qualité & propriétés

Qualité très couvrante à séchage rapide
Valve spéciale pour applications au sol
Spécialement conçu pour l'utilisation dans le Speedliner²
Pour des marquages durables
Très résistant à l'abrasion
Résistance élevée aux intempéries

Données physiques & chimiques

Base: Résine acrylique
Nom de la couleur:
◦ #NUM!
◦ jaune
◦ blanc
Efficacité: 600 ML – 60 m
Sec au toucher: 30 min
Sec hors poussière: 10 min
Totalem sec: 24 h
Recouvrable: 24 h
Température de fonctionnement minimale: 10 °C
Température de fonctionnement maximale: 25 °C
Point d'inflammabilité: n.a.
Contenu: 600 ML

Mode d'emploi

Agiter la bombe pendant env. 3 minutes.
Agiter énergiquement la bombe pendant encore 1 minute à partir du moment où les billes s'entrechoquent de manière audible.
Effectuer un test de pulvérisation à un endroit peu visible
Distance de pulvérisation env. 25 cm
Pulvériser le marquage souhaité
En cas d'utilisation dans le chariot de marquage Speedliner², suivre les instructions indiquées.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que «déchets spéciaux».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS200 et TRG300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

À compter du Mai 7, 2025 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.